



PREFET DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Tarbes le 23 janvier 2019

Interdiction de circuler sur la RD918 à compter du 23 janvier à 18h00

Des chutes de neige importantes sont attendues sur les Pyrénées et le risque d'avalanche atteindra le niveau 5 (sur 5) en fin de journée et durant la nuit prochaine. Certaines avalanches sont susceptibles d'atteindre la RD 918 ce qui engendre un risque important pour les automobilistes.

Pour des raisons de sécurité, le préfet des Hautes-Pyrénées a décidé d'interdire la circulation sur la RD918, entre Gripp (commune de Campan) et la station de ski du Grand Tourmalet secteur La Mongie (commune de Bagnères-de-Bigorre).

Cette interdiction vaut pour les deux sens de circulation, à partir de ce jour 18h00 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Une évaluation de la situation sera réalisée le 24 janvier 2019 en matinée afin de décider de la prolongation ou de la fin de cette mesure.



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Prefet-des-Hautes-Pyrenees) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>